

5 634 344. En 1991, 8 454 356 porcs ont été abattus, contre 6 846 444 durant les neuf premiers mois de 1992. Le 23 décembre 1992, l'approvisionnement en porcs s'élevait à 8 811 têtes par jour.

Du fait de la croissance du cheptel et des achats insatisfaisants du gouvernement, le porc affichait le 20 décembre 1992 un prix de 98 000 won (158 \$) pour 90 kg, soit une chute considérable par rapport au record de 186 000 won enregistré en juillet 1992. L'Association des producteurs de porc de Corée a été fondée en 1974 afin d'améliorer la productivité du secteur. Elle regroupe 2 500 éleveurs professionnels possédant plus de 50 porcs.

Les eaux usées produites par les activités d'élevage (notamment de porcs) sont les effluents les plus toxiques de Corée. Le gouvernement a accordé des crédits de 45,7 milliards de won pour le traitement de ces eaux.

Politiques gouvernementales

En 1988, le ministère de l'Agriculture coréen a affecté 7,6 milliards de won sur trois ans à 457 producteurs pour permettre d'améliorer les installations d'élevage. En 1992, ce programme a été étendu à 1 500 fermes et augmenté à 45 milliards de won. Cette même année, le ministère a sélectionné quelques producteurs de porc désireux d'intégrer leurs activités et qui recevront une enveloppe annuelle de 13 milliards de won. Le ministère a également financé la modernisation de cinq abattoirs sélectionnés. Afin d'établir une zone de stabilité des prix du porc, le ministère a mis de côté 110 milliards de won du Fonds de promotion du bétail.

Importations

Les importations de la Corée au cours du premier semestre 1992 furent les suivantes :

	Tonnes	\$ US (CAF)
Porc frais ou réfrigéré		
Australie		
É.-U.	3	4 764
Total	59	39 749
	62	44 513
Autres (pieds de porc, etc.)		
Canada		
Danemark	32	23 702
É.-U.	61	120 485
Total	287	409 999
	380	554 186

La Corée importe de deux façons :

- Des quotas d'importation, administrés par la Fédération nationale des coopératives de bétail (NLCF) qui procède par adjudication. Les quotas sont accordés et déterminés en fonction des prix nationaux lorsqu'ils dépassent le seuil pré-établi.